

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES  
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

EN APPLICATION DE LA  
*LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES*  
L.R.C. 1985, CH. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

WETASKIWIN, ALBERTA

le 23 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum  
Mme Ritu Khullar  
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission  
Membre de la commission  
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn  
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission  
Spécialiste en géographie

Olga Koval, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle  
Examinatrice

## WETASKIWIN

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	NORM MAYER	5 - 9
2	JERRY IWANUS	9 - 10, 5
3	MARVIN MOLZAN	10 - 17
4	STEVEN WILDEBOER	17 - 21
5	KEN WHITE	22 - 25
6	ROGER BUXTON	25 - 29

Audience publique tenue à l'hôtel The Best Western  
le 23 octobre 2002 à compter de 19 h 30

LE PRÉSIDENT : Bonsoir, Mesdames et Messieurs, et bienvenue à l'audience publique de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales tenue à Wetaskiwin..

Notre but ce soir est de prendre en considération la Proposition que nous avons publiée dans ce format. On la trouve aussi sur le Web. L'adresse est là, en haut. Elle a aussi été publiée dans les grands journaux sous forme de résumé dans un dépliant comme celui-ci. Nous en avons des copies à distribuer lors de notre parcours dans le sud, mais elles sont épuisées ; alors, si quelqu'un n'en avait pas et en voulait une copie, pourriez-vous consulter notre secrétaire, madame Petryshyn au cours de la soirée et elle se fera un plaisir de vous en poster une.

Je voudrais vous présenter la Commission. Je m'appelle MacCallum. Je suis un juge de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta à Edmonton. À ma droite se trouve Ritu Khullar, une avocate pratiquant à Edmonton, et à ma gauche, il y a M. Donald J. Barry, un politologue de Calgary, enseignant à la University of Calgary. J'ai été nommé par le juge en chef de l'Alberta et mes collègues ont été nommés par le président de la Chambre des communes.

Nous sommes une Commission indépendante établie sous l'autorité de la Federal Electoral Boundaries Readjustment Act of 1985. Il est attendu que nous soyons, et nous sommes complètement, libres de toute influence politique ou administrative quelle qu'elle soit. On s'attend à ce que nous interprétions la Loi et les faits et que nous desservions l'intérêt public dans un sens général, ce qui veut dire que nous devons équilibrer des intérêts contradictoires et trancher entre eux.

Nous accueillons des suggestions constructives, bien sûr, mais vous devez comprendre que toutes ces suggestions doivent être évaluées en termes de l'ensemble. Donc, si nous n'adoptons pas un point de vue en particulier, j'espère que la personne soutenant ce point de vue ne se sentira pas lésée. Vous pouvez être assurés que chaque soumission qui nous sera faite recevra toute l'attention qu'elle mérite.

Nous avons le dernier mot dans ce processus, mais il s'agit d'un processus de consultation. Nous devons suivre les directives juridiques établies par la section 15 de la Loi et la section 3 de la Constitution en élaborant notre Proposition, et nous avons essayé de le faire.

La prochaine étape est de tenir des audiences publiques, dont celle-ci. Nous aurons fini cette semaine. Par la suite, tout dépendant de ce que nous entendons au cours de ces audiences publiques, nous modifierons les Propositions, bien sûr, si nous estimons cela utile.

Par la suite, nous préparons notre Rapport qui sera envoyé au président de la Chambre des communes qui l'acheminera à un comité parlementaire, où il sera étudié ; [les membres] pourront offrir leurs commentaires.

Puis, nous recevrons et reverrons toute objection soumise, s'il y en a, et si nous estimons cela utile, nous apporterons des changements à notre Rapport encore une fois.

Par la suite, nous présentons notre Rapport final au directeur général des élections, qui rédige une Ordonnance de représentation et celle-ci est envoyée au lieutenant gouverneur en conseil pour fins de proclamation.

Tout cela doit avoir lieu d'ici le mois de juillet 2003, donc l'été prochain. Les nouvelles limites, ainsi établies, n'entrent pas en vigueur avant le mois de juillet 2004 ; donc, toute élection déclenchée plus tôt aura lieu selon les limites actuelles.

Le but de l'exercice d'aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est la révision des limites électorales, et cela n'est pas la formule de redistribution qui attribue le nombre de sièges à chaque province. Cela est déterminé par la Loi et n'est pas de notre ressort. Un petit livre est disponible à l'arrière, lisant ou intitulé *Representation in the House of Commons of Canada* qui détaille l'histoire de la formule de distribution. C'est un document très utile ; donc, si le sujet vous intéresse, veuillez en prendre une copie.

À cause de l'intérêt généralisé à cet égard, je vais simplement vous expliquer la formule de distribution très brièvement, mais je dois vous prévenir que ce sujet ne fait pas partie de la discussion ce soir.

L'on part avec les 282 sièges qui existaient à la Chambre des communes en 1985. Vous soustrayez alors un siège pour chacun des territoires du Nord : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut. Il vous reste 279 sièges.

Vous prenez la population des dix provinces et la divisez par 279 et cela vous donne le quotient électoral, qui est par la suite divisé dans la population de chaque province ; cela vous donne le nombre de sièges attribués à chaque province.

Puis, vous appliquez la clause sénatoriale et la clause de maintien des droits acquis ; la clause sénatoriale stipule qu'aucune province n'aura moins de sièges à la Chambre des communes qu'elle n'avait de sénateurs en 1915 ; l'autre stipule qu'aucune province n'aura moins de sièges à la Chambre des communes qu'elle n'en avait lors du 33<sup>e</sup> Parlement, en 1976.

Sept des dix provinces obtiennent plus de sièges à cause de l'application de ces deux clauses – l'une ou plus d'elles, ou l'une ou l'autre de celles-ci – qu'elles n'en recevraient à la suite de la seule application de la formule mathématique.

L'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont augmenté en population ; conséquemment, elles ont droit au nombre de sièges que livre la formule mathématique.

Pour les fins de notre discussion ce soir, retenez simplement que l'Alberta a 2,9 millions de personnes. Elle a présentement 26 sièges. Elle en aura 28 lors du prochain Parlement, en assumant, bien sûr, que c'est – qu'aucune élection ne sera déclenchée avant le délai que j'ai mentionné.

Le quota provincial par siège, l'objectif que nous visons, est de 106 243. Nous devons, selon la section 15 de la Loi, créer des districts électoraux qui se rapprochent le plus raisonnablement possible de ce quota. Ça, c'est notre premier mandat.

Deuxièmement, nous devons tenir compte d'autres facteurs, tels la communauté d'intérêts, la communauté d'identité, le modèle historique et quelques-uns de plus qui sont reliés aux régions agricoles ou aux régions très peu peuplées de la province.

La procédure de l'audience de ce soir est la suivante : chaque orateur aura droit à 15 minutes. La secrétaire vous montrera – oh, désolé, j'ai oublié de vous présenter le personnel.

Voilà Dawn Mathews et elle est d'Ottawa. Elle est notre experte en géographie. Madame Miranda Petryshyn est la secrétaire de la Commission et Madame Olga Koval est notre sténographe parlementaire ce soir, notre rapporteur. Elle note tout mot à mot, donc, lorsque vous vous avancez pour prendre la parole, ne parlez pas aussi vite que je ne le fais présentement car elle aura du mal à tout noter.

Madame Petryshyn vous donnera un avertissement de 3 minutes avant la fin de vos 15 minutes. Je devrai appliquer le principe de la pertinence si des sujets autres que ceux que nous devons considérer sont soulevés. Nous n'avons tout simplement pas le luxe d'en discuter au cours de cette réunion. Si vous désirez plus de détails sur notre prise de position, vous pouvez consulter la page un de notre Proposition.

On invite les présentateurs à nous poser des questions, s'ils le veulent, au cours de leurs remarques, mais nous n'y répondrons pas immédiatement. Si vous nous laissez assez de temps entre votre conclusion et vos 15 minutes, il nous fera plaisir d'essayer d'y répondre ; si non, nous les prendrons tout simplement en délibération.

Il n'y aura aucune soumission ou question à partir de l'auditoire. Le premier présentateur que j'ai à l'horaire ce soir est monsieur Jerry Iwanus. Est-il présent ? Veuillez vous avancer s'il vous plaît, Monsieur.

M. JERRY IWANUS : Bon soir, Membres de la Commission. Je représente le village de Bawlf, qui est à environ 20 minutes à l'est de Camrose. C'est – nous avons entériné une résolution ici en août affirmant que : puisque le village de Bawlf est situé dans le comté de Camrose et puisque la principale orientation politique du village est vers l'ouest, en direction de la ville de Camrose et le comté de Camrose, et puisque la première interaction économique du village a lieu avec la ville de Camrose, il est décidé que je fasse une présentation recommandant que le village de Bawlf soit inclus dans la même circonscription fédérale que la ville de Camrose et le comté de Camrose. Je crois bien que pour nous, ce serait – est-ce que Camrose pourrait passer en premier ? Excusez-moi à cet effet.

LE PRÉSIDENT : Oh, bien sûr. Ça va.

M. JERRY IWANUS : Je voudrais réfléchir à ceci auparavant.

LE PRÉSIDENT : Ça va, oui. Il s'agirait de monsieur Norm Mayer, maire de Camrose.

M. NORM MAYER : Merci. Excusez-moi, le temps de mâcher le bonbon peppermint que je viens de me mettre dans la bouche. J'ai l'habitude de cela au réunions du conseil, mais je ne pensais pas que Jerry me ferait cela.

Bienvenue à vous Membres de la Commission et merci de nous permettre de vous faire cette présentation ce soir. Si vous me le permettez, je vais lire une copie d'un rapport antérieur, et je pourrai vous en fournir une copie au cas où je le lirais trop rapidement.

Notre inquiétude, c'est que le Conseil municipal de la ville de Camrose a récemment reçu et examiné les limites électorales fédérales proposées, qui insèrent la ville de Camrose tout juste à l'intérieur de la limite est du district proposé de Wetaskiwin. Bien que notre Conseil comprenne le besoin d'équilibrer la population des districts électoraux en tenant compte du quota électoral, nous reconnaissons que la Commission prendra aussi en considération la communauté d'intérêts ou la communauté d'identité ou le modèle historique d'un district électoral dans la province.

Avec tout le respect que nous vous devons, nous ne sommes pas d'avis que le fait d'inclure la ville de Camrose dans le district proposé de Wetaskiwin ait aucunement tenu compte de notre communauté d'intérêts ou de notre identité historique.

La population de la ville de Camrose, 15 253 a été, et continuera d'être, au cœur du commerce et des échanges, des soins de santé, de l'éducation, des loisirs, des divertissement et de la culture de l'est central de l'Alberta. Notre région d'échanges de plus de 100 000, telle qu'indiquée sur la carte ci-jointe – et je vous en fournirai une copie également – s'étend presque exclusivement à l'est et au sud de Camrose.

La récente croissance commerciale à Camrose a agrandi sa région d'échanges ; et, à partir d'un récent sondage, l'expansion se continue à l'est et au sud de notre municipalité. Au fil des ans, notre municipalité a partagé une interdépendance avec les résidents de l'est central rural de l'Alberta par rapport à l'agriculture, au travail, au transport, à la santé, à l'éducation ainsi qu'aux services municipaux, aux besoins et aux attentes.

Les limites électorales proposées placent Camrose à la limite extrême est du district de Wetaskiwin qui s'étend au-delà de la route 2 jusqu'à la région de Rocky Mountain House avec laquelle nous avons très peu en commun, que ce soit d'un point de vue financier, social, culturel ou politique.

Nous voulons donc inscrire nos objections à l'inclusion de Camrose dans le district de Wetaskiwin et sollicitons votre coopération et votre insistance afin de maintenir notre très cher partenariat historique avec les communautés rurales à l'est et au sud de Camrose.

Le district actuel de Crowfoot, ou un prolongement vers le nord, tient certainement compte de la géographie et des régions communes d'échanges et de services partagées par les résidents de l'est central de l'Alberta et maintient les relations et les intérêts intercommunautaires ainsi que les organismes en un seul district électoral.

Au nom de la ville de Camrose, je vous recommande donc fortement de repenser le plan que vous proposez et de tenir compte de nos commentaires au sujet des paramètres qui ne sont pas reliées à la population et de conserver le district de Crowfoot.

J'espère que ces commentaires recevront toute votre attention et j'apprécie cette occasion de vous rencontrer ce soir et de faire cette présentation.

Comme je l'ai dit, je vais vous fournir une copie de la carte avec un tracé du pourtour des régions qui montrent où la partie majeure (78 %) de notre région d'échanges se trouve et cela est à l'est et au sud de Camrose.

LE PRÉSIDENT : Vous voyez présentement Camrose dans le coin nord-ouest, Bawlf et Drumheller. Est-ce que cela répond en quelque sort à vos inquiétudes, Monsieur ?

M. NORM MAYER : Oui. La région qui – notre région d'échanges traditionnelle, bien sûr, c'est cette – cette région où nous participons surtout, la région d'échanges s'étend jusqu'à la frontière et descend dans cette région, et dans la région de ce côté-ci ; ce serait notre région principale de service.

LE PRÉSIDENT : Y compris Wainwright et Lloydminster ?

M. NORM MAYER : Lloydminster, de façon limitée, bien qu'il y ait des gens qui, à cause de notre région sanitaire, participent aux échanges avec Camrose, mais Wainwright, décidément. Il y a des gens de la région de Wainwright qui se rendent régulièrement dans la région de Camrose également. Présentement, nous sommes le plus grand centre de la région sanitaire est centrale, et bien que les régions sanitaires seront appelées à changer, nous estimons que les changements se feront probablement de sorte à inclure une bonne partie de la région de Lakeland dans la région est centrale et nous demeurerions toujours le principal centre fournisseur de soins de santé de la région. Nous estimons que notre région d'échanges s'étend jusqu'à cette région à l'est. Tandis qu'avec Wetaskiwin, oui, nous avons quelques petites choses en commun, mais très, très peu.

LE PRÉSIDENT : Vous savez, nous sommes sensibles aux suggestions que nous avons reçues même avant ces réunions et nous faisons toujours un effort pour accommoder les suggestions et de voir comment elles se situent par rapport à la population et à d'autres facteurs ; et nous en sommes arrivés à cela et avons pensé – ce n'est pas très différent, en réalité, de votre circonscription actuelle sauf qu'au nord de la rivière Battle, vous avez la région de Crowfoot que nous n'avons pas incluse là. Ce genre d'accommodement vous réinsérerait dans Crowfoot et équilibrerait les pressions que nous vivons, au sud et à l'ouest, au niveau de la population.

M. NORM MAYER : Est-ce que cela – jusqu'où au nord est-ce que cela se rend ? Est-ce que cela s'étend en direction nord jusqu'à Toffield et Riley ?

LE PRÉSIDENT : Non.

M. NORM MAYER : Non. Mais comme je le dis, je crois que notre inquiétude, c'est que nous avons très peu d'échanges ou de communication par rapport à la région où on veut présentement nous insérer, notamment, Wetaskiwin jusqu'à la région de Rocky Mountain House.

LE PRÉSIDENT : Pour tirer tout ceci au clair, cela satisferait à au moins une partie de vos inquiétudes à l'égard de notre Proposition.

M. NORM MAYER : En le gardant à l'est ?

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. NORM MAYER : Oui. Tout ce qui peut être fait dans ce sens est certainement –

LE PRÉSIDENT : J'ai remarqué que le maire de Bawlf a mentionné vouloir – si j'ai compris sa –

M. NORM MAYER : Avant que vous ne le mettiez mal à l'aise, il suggérait –

LE PRÉSIDENT :                Quelqu'un a mentionné lors d'une de nos réunions – je crois que j'ai mal interprété sa lettre – qu'il ne voulait pas tant faire partie de Wetaskiwin qu'il voulait être dans la même circonscription que Camrose. Est-ce cela ? Dans ce cas-ci, Monsieur, nous venons tout juste de faire une révision, que nous vous proposons, qui ferait en sorte que vous vous retrouveriez à nouveau avec Camrose dans Drumheller ou Crowfoot, selon son nom actuel.

M. JERRY IWANUS :            Cela serait, cela serait définitivement –

LE PRÉSIDENT :                Cela réglerait vos inquiétudes ?

M. JERRY IWANUS :            À notre avis, tout le reste est pas mal négociable.

LE PRÉSIDENT :                Nous comprenons certainement votre point, Monsieur Mayer.

M. JERRY IWANUS :            Je vais vous soumettre une copie de ceci pour vos dossiers.

LE PRÉSIDENT :                Maintenant, Monsieur Iwanus, si nous n'avons pas complètement dégonflé vos voiles ...

M. JERRY IWANUS :            C'est pourquoi le fait qu'ils passent en premier ne posait aucun problème ; la raison, c'est que j'estime que nous sommes sur la même page.

Le seul point que je ferais, c'est que le journal qui – le machin qu'on a reçu dans le journal et ce que nous avons trouvé sur Internet sont différents. L'un suggérait que nous serions dans [la circonscription de] Vegreville-Wainright et l'autre suggérait que nous serions dans [la circonscription de] Drumheller. Si on se rend sur Internet et qu'on tape notre code postal, cela nous donne la circonscription de Drumheller. C'est donc un petit village. Ça ne prend pas grand chose pour créer une confusion chez nous, vous savez. Je ne veux pas prendre beaucoup de temps avec ça.

Le point que nous faisons, c'est – vous savez, ce n'est pas comme si nous étions un centre de service agricole ou quelque chose du genre. Dans bien des sens, nous sommes une communauté d'origine de Camrose, et notre première interaction économique se fait avec Camrose. Alors, nous vous demanderions de considérer, peu importe où les limites seront éventuellement tracées, que nous soyons inclus avec Camrose. Merci.

LE PRÉSIDENT :                   Merci beaucoup, Monsieur Iwanus. Monsieur Ed Chuboucha ?

M. MARVIN MOLZAN :   Monsieur Chuboucha n'est pas ici ce soir. Je m'appelle Marvin Molzan. Je suis un conseiller du comté de Leduc, et j'ai aussi avec moi deux de mes collègues, John Wayler et John Chomley du comté de Leduc, avec moi également.

Premièrement, j'aimerais remercier la Commission de cette occasion de vous adresser la parole, et le comté de Leduc comprend les difficultés liées à l'instauration de limites électorales, compte tenu du transfert de population en Alberta et partout au Canada.

Le comté de Leduc a des inquiétudes au sujet du changement proposé aux limites électorales en Alberta parce que notre municipalité serait représentée au niveau fédéral par quatre députés - Edmonton-Beaumont, Edmonton-Leduc, Vegreville-Wainwright et Wetaskiwin. Le comté de Leduc suggère, plutôt que de diviser notre municipalité en plusieurs circonscriptions, de garder les comtés de Wetaskiwin et de Leduc dans une même circonscription afin de permettre une meilleure compréhension des besoins ruraux.

[L'élément] agricole demeure un élément vital de l'économie albertaine et on a besoin d'une forte voix rurale pour promouvoir les intérêts du secteur agricole. Nous estimons que l'on doit accorder plus de considération aux intérêts communautaires et à la taille géographique en établissant des limites dans des circonscriptions peu peuplées.

Les circonscriptions rurales doivent avoir une représentation efficace. Le droit de vote signifie le droit à une représentation efficace ; sans représentation efficace, le droit de vote peut devenir dénué de sens.

Lorsqu'on impose la représentation selon la population aux circonscriptions dans les régions moins peuplées, cela résulte en une grande circonscription. L'on compromet ainsi l'habileté du député de répondre efficacement aux besoins de la circonscription. Il faut qu'il y ait un équilibre permettant à chaque circonscription d'être composée de comtés ayant des intérêts communs et de taille à pouvoir être gérée.

Deuxièmement, le changement de limite proposé réunit des régions rurales à la ville d'Edmonton. Il est très difficile pour un député de représenter tous les points de vue. Nous ne formons pas une seule grande région homogène qui puisse simplement être divisée en divers morceaux.

En Alberta, notre économie dépend largement des ressources naturelles, du développement et de l'extraction. Ces activités se font dans une région rurale et il y a un besoin d'une voix forte.

La région du comté de Leduc est composée de huit municipalités qui dépendent l'une de l'autre pour la livraison de services de qualité, en région – une région mixte rurale/urbaine. Cette approche de coopération a créé de forts liens dans toute la région. Étant donné ces intérêts communs, il serait plus facile pour un représentant parlementaire de comprendre et de représenter de façon efficace le point de vue de la circonscription au niveau fédéral.

Puis, les nouvelles limites proposées enlèvent les régions très peuplées de la région du comté de Leduc – en l'occurrence, Leduc et la région de Leduc, Beaumont et la région de Beaumont – et ont plutôt inclus la région de Camrose à l'est.

Nous suggérons que la limite nord de la région du comté de Leduc demeure à l'intérieur des limites électorales existantes de Wetaskiwin.

En conclusion, le comté de Leduc voudrait encourager les membres de la Commission à ne pas diviser la région du comté de Leduc en quatre circonscriptions fédérales ; et, deuxièmement, à s'assurer qu'il y ait plusieurs circonscriptions rurales en Alberta de sorte à fournir une forte voix rurale au niveau fédéral ; et, troisièmement, nous espérons que vous tiendrez compte des intérêts

communs des limites électorales et qu'en établissant une limite électorale, vous assurerez une taille géographique qui puisse être gérée.

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Molzan, vous êtes bien sûr ici au nom du comté et non la ville de Leduc, n'est-ce pas ?

M. MOLZAN : C'est cela.

LE PRÉSIDENT : Je ne crois pas qu'il y ait que ce soit pour la ville. Quelles sont les huit municipalités qui dépendent du comté ?

M. MOLZAN : Nous avons, à l'extrémité est, c'est New Sarepta, nous avons Beaumont, Calmar, Warburg, Thorsby, Devon au nord, la ville de Leduc, et en plus du comté, nous constituons, vous savez, une grande partie de la circonscription fédérale.

LE PRÉSIDENT : Oui, et vous dites qu'elles dépendent l'une de l'autre pour la livraison de services de qualité à une circonscription mixte rurale/urbaine de la région. Quels sont, précisément, les services qui sont échangés entre ces communautés ?

M. MOLZAN : Bien, du point de vue rural, Thorsby est un centre d'échanges agricoles, Warburg, Calmar – nos citoyens urbains se rendent dans ces régions. Nous nous rendons aussi à Wetaskiwin, qui est un centre majeur d'échanges pour la population rurale. Et, à notre avis, cela n'a aucun sens que nous soyons placés dans une autre circonscription, une circonscription urbaine. Leduc a tendance à être plus le noyau central de notre région. C'est la plus grande municipalité, environ 15 000. Alors, il y a bien des gens de Warburg, de Thorsby et même de la région de New Sarepta qui utilisent Leduc comme un centre d'achats.

Malheureusement, au niveau rural, par exemple, le silo-élévateur a maintenant disparu. Il n'y a plus de marchands d'équipement. Toutes ces choses sont maintenant à Wetaskiwin. Tous les conducteurs de matériel sont tous ici maintenant. Alors, si on nous insère dans Edmonton, même si nous faisons nos achats à Edmonton, nous rendons à Edmonton – d'un point de vue rural, un

député à Edmonton ne pourrait vraiment pas nous représenter de la même façon qu'une circonscription à Wetaskiwin le pourrait.

LE PRÉSIDENT : Je crois comprendre votre point, Monsieur. Vous dites qu'il y a une vraie communauté d'intérêts entre Leduc telle que représentée par – qui comprend toutes ces diverses communautés dont vous nous avez parlé.

M. MOLZAN : Oui.

LE PRÉSIDENT : Et vous dites que la ville de Leduc, même si cela pouvait créer un mélange rural/urbain, pourrait être représentée par un seul représentant fédéral.

M. MOLZAN : Je le crois.

LE PRÉSIDENT : Je dois dire que notre approche, sur une plus grande échelle, est en gros, la même. Nous voyons Leduc comme étant une [communauté] dortoir d'Edmonton en plus d'être une ville en soi, une communauté dortoir. Bien de gens vivent à Leduc, vivent à Edmonton. Les deux endroits partagent des transporteurs. Ils partagent toutes sortes de – il y a une vaste communauté d'éléments entre la ville d'Edmonton et ses villes et les municipalité satellites environnantes.

La façon dont nous approchons cette question n'est pas très différente de la vôtre. Je crois, Monsieur, qu'elle diffère surtout au niveau de son envergure. Ceci était une sorte de – je ne veux pas débattre de ce point avec vous, et je suis content d'entendre votre point de vue, mais je voulais simplement que vous soyez au courant du nôtre.

M. BARRY : Je voulais simplement demander – avez-vous une idée de combien – quelle partie de la population du comté de Leduc travaille à Edmonton et fait régulièrement la navette entre les deux ?

M. MOLZAN : Je viens tout juste de prendre connaissance de ces nombres – je

crois qu'à Leduc, probablement entre 25 et 30 % de la population même de Leduc.

LE PRÉSIDENT : Le comté de Leduc –

M. MOLZAN : Simplement la ville de Leduc en soi, mais la grande chose que nous avons –

LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas de nombres ?

M. MOLZAN : Non, pas de ce genre, mais la grande chose que nous avons dans le comté de Leduc, c'est le Nisku Industrial Park, qui est probablement le plus grand parc industriel de services d'énergie pour l'industrie au Canada, et nous avons entre 12 et 14 000 personnes y travaillent, et une grande partie, disons des régions environnantes de Leduc, s'en sert comme d'un lieu de travail. Cela attire énormément de gens. Nous attirons même quelques milliers de personnes d'Edmonton, mais c'est un fournisseur d'emplois majeur dans notre région.

M. BARRY : Qu'en est-il pour la ville de Beaumont ? Avez-vous une idée de ce que le lien pourrait y être ? J'essaie de comprendre si le comté est un tout non différencié ou si, en effet, c'est mixte, et qu'il y en a des parties qui interagissent relativement souvent avec la ville.

M. MOLZAN : Il y a une interaction assez importante avec Beaumont. Elle est probablement considérée plus – considérée plus comme une communauté dortoir que Leduc ne l'est par rapport à Edmonton ; mais notre Conseil estime que nous avons une forte relation de travail avec Beaumont et il y a une forte interaction entre notre population rurale et la région de Beaumont, de même que nous en avons avec toutes nos communautés urbaines.

MME KHULLAR : Je ne sais pas si vous êtes au courant, Monsieur, mais simplement pour vous le laisser savoir : le maire de Beaumont s'est présenté aux audiences d'Edmonton et il a appuyé les circonscriptions proposées puisque cela avait un effet sur Beaumont.

M. MOLZAN : Il se peut qu'il l'ait été, oui. Nous n'avons pas confronté nos points de vue.

MME KHULLAR : Cela explique, en quelque sorte, notre point de départ. Nous avons entendu différentes choses de différentes parties du comté.

M. MOLZAN : En gros, nous prenons la région – comme, Beaumont est entourée de riches terres agricoles. Bien que nous ayons beaucoup de gens là qui habitent en campagne, en fait, jusqu'à ce que vous vous rendiez à l'intérieur des limites d'Edmonton, c'est agricole, et ces gens utilisent très rarement Edmonton en tant que centre d'échanges agricoles. Cela se fait surtout au sud.

LE PRÉSIDENT : Je voulais dire quelque chose, Monsieur, au sujet du fait qu'en autant que notre Proposition est concernée, votre comté sera divisé par différentes limites électorales fédérales et ce n'est pas, bien sûr, le genre de chose que nous encourageons, mais, malheureusement, c'est la réalité – et nous entendons cette plainte à chacune des réunions auxquelles nous nous présentons – pour la simple raison qu'il y a plus de 60 districts municipaux ou comtés dans la province, et que nous essayons de créer uniquement 28 districts fédéraux ; donc, il est évident que les limites ne peuvent pas être les mêmes. Il faut que quelque chose cède quelque part. Nous avons tracé nos cartes plus d'une fois afin d'essayer de tenir compte des requêtes comme celles-là qui sont, bien sûr, légitimes parce que la communauté, ou du moins les limites de la municipalité ou du comté définissent, en quelque sorte, une communauté d'intérêt. Cela ne fait aucun doute.

Il y a aussi la réalité, bien sûr, que ces limites de comté ont elles-mêmes été établies pour des raisons qui ne sont peut-être pas exactement courantes – par exemple, certaines d'entre elles ont eu leur origine lors des vieux districts scolaires 4 par 4 et elles n'ont pas été changées au fil des ans, faisant en sorte que la raison de leur existence là où elles sont a disparu. Pourtant, d'autres questions, d'autres communautés d'intérêt ont surgi avec le temps, mais vous voyez notre dilemme. Nous ne pouvons pas tout simplement élaborer une carte qui laisse intactes les limites de municipalités ou de comté – dans certains cas, oui, dans d'autres, non.

Je ne sais pas si vous pouvez affirmer qu'il serait mieux pour vous d'avoir quatre députés s'occupant de vos intérêts qu'un seul – je ne peux pas le dire. En effet, il est difficile de démontrer combien un conseil municipal a affaire à un représentant parlementaire fédéral.

M. MOLZAN : Pour ce qu'il en est du nôtre, il rend à peu près une visite par année à notre Conseil, tout comme il le fait avec la plupart de ses –

LE PRÉSIDENT : Bien, il est intéressant de savoir cela, oui.

M. MOLZAN : L'une des dernières – et mon temps s'écoule, ici – mais l'une des plus récentes acquisitions de notre comté se situait à l'extrémité nord au moment où une bonne partie du comté de Strathcona a été annexée à la ville d'Edmonton. Nous avons englobé à peu près deux milles. Probablement à environ un demi-mille au nord de Beaumont, il y a une section d'environ deux milles qui a été annexée à, ou plutôt, le ministre des Affaires municipales a donné cela au comté de Leduc, et nous l'avons accepté et cela nous appartient maintenant depuis au moins 15 ans.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur. Nous apprécions votre présence ce soir et votre aide en cette matière.

Nous allons maintenant poursuivre avec monsieur Steven Wildeboer.

M. STEVEN WILDEBOER : Merci aux membres du comité des limites. C'est une merveilleuse occasion d'être ici afin de faire cette présentation.

Ce n'est pas une petite tâche que de redéfinir les limites électorales. En général, les gens n'aiment pas le changement et ils vont souvent se débattre contre. Je suis pleinement conscient du fait qu'un changement est nécessaire en Alberta ; l'ajout de deux nouveaux sièges et le changement démographique en Alberta y ont contribué. Malheureusement, le fait que nous soyons encore sous-représentés à la Chambre des communes n'est pas de votre ressort.

La proposition suivante que je vais faire est en mon propre nom et en celui du député de Wetaskiwin, Dale Johnston. Il ne pouvait pas y être ce soir. Il siège présentement à la Chambre des communes, mais il a lu ce document aujourd'hui et l'appuie.

Nous avons plusieurs préoccupations telles celle de la ville de Leduc qui quitterait la circonscription de Wetaskiwin en plus de la ville et du comté de Camrose qui seraient enlevés de leur zone d'échanges commerciaux, mais nous n'avons pas le temps de traiter de ces questions et d'autres l'ont déjà fait. Nous avons toutefois deux principales préoccupations que nous voudrions que vous examiniez.

La première inquiétude est le fait, qu'à l'exception des deux circonscriptions dans le Nord de l'Alberta, la population de chaque circonscription se rapproche de très près du montant de 106 000. Nous estimons que lorsqu'on représente une circonscription rurale, la population devrait être moins élevée pour contrecarrer la vaste superficie qu'un député et son personnel doivent desservir. Ceci n'est pas une grande inquiétude à Wetaskiwin puisque c'est l'une des plus petites circonscriptions rurales en Alberta, et qu'on peut la traverser d'une extrémité à l'autre, dans tous les sens, dans environ deux heures et demie en voiture, et que la plupart de la population de Wetaskiwin est concentrée le long du corridor de la route 2.

Ce qui nous inquiète, ce sont des circonscriptions telles celles de Drumheller, Yellowhead, Banff-Cochrane, Vegreville-Wainwright où cela pourrait prendre un jour pour faire un aller et retour d'un bout de la circonscription à l'autre. Cela fait en sorte qu'il serait très difficile pour un député et son personnel de rendre visite aux électeurs d'une telle circonscription.

Par contre, dans la plupart des circonscriptions urbaines, un député peut faire un aller et retour d'un bout à l'autre de sa circonscription en moins d'une demi-heure. Le député jouit donc de beaucoup plus de temps pour rendre visite à ses électeurs. Pour un député urbain, un ajout de dix mille ou de 15 mille personnes changerait très peu de choses au temps nécessaire pour les visites dans sa circonscription.

Par contre, 10 à 15 000 personnes en moins dans une circonscription rurale permettrait au député de sauver du temps précieux.

Notre requête est de permettre une certaine marge de population aux régions rurales de sorte à limiter la taille et la superficie de leurs circonscriptions. Ceci permettrait encore à toutes les voix de se faire entendre, mais cela réduirait la charge d'un député rural.

Notre deuxième inquiétude, ou plutôt une suggestion, c'est d'essayer de suivre les limites des comtés en décidant des limites des circonscriptions – et j'ai remarqué que vous avez déjà fait allusion à cela, et je sais qu'il s'agit d'une tâche difficile. Ceci permettra aux résidents ruraux de facilement identifier dans quelle circonscription ils se trouvent parce que cela est dans le comté à l'intérieur duquel ils habitent. Nous constatons que cela n'est pas toujours palpable dans le cas d'un centre urbain de taille moyenne tel que Red Deer. On doit ajouter des régions rurales pour arrondir sa population, mais le comté de Red Deer a trop de population pour en faire une seule circonscription.

Notre inquiétude précise au sujet de la circonscription de Wetaskiwin se situe au niveau de la partie sud du comté de Lacombe – et j'ai remarqué, à partir de votre carte, que vous aviez déjà, en partie, répondu à cela. La partie sud-est est sensée faire partie de Drumheller, la région d'Alix, de Joffre ont très peu en commun avec la circonscription de Drumheller. Ces gens travaillent et font leurs affaires surtout à Red Deer et à Lacombe ; les fermiers de la région vendent leurs céréales à l'Agricor ou à Lee Dreyfuss Elevators dans les alentours de Lacombe. Ces gens fréquentent les église de Lacombe et de Red Deer. Ils se rendent tous payer leur impôts fonciers à Lacombe. Ces gens devraient être avec le reste du comté de Lacombe dans la circonscription de Wetaskiwin.

La rivière Red Deer et la vaste vallée de la rivière Red Deer constituent la limite, une très bonne limite naturelle, du côté sud-est du comté de Lacombe. Cela semblerait être une limite plus formelle que le chemin de campagne qui est présentement utilisé pour la plus grande partie de la limite sud – désolé, en réalité, celle proposée.

Le sud centre et sud-ouest. Les résidents de cette région sont surtout censés faire partie de la circonscription de Red Deer. On ne peut pas soutenir que les gens de la ville de Blackfalds ne font pas affaire avec Red Deer. Ils travaillent dans des commerces à Red Deer et dépensent une bonne partie de leur revenu à Red Deer. Pourtant, ils choisissent tous de ne pas vivre à Red Deer. Plusieurs se définiraient en tant que gens ruraux. Plusieurs ont quitté la grande ville pour vivre dans une petite ville et leurs inquiétudes, ils les identifient à ceux d'une circonscription rurale.

Ce que nous demandons, c'est que vous songiez à ajouter tout le comté de Lacombe à la circonscription de Wetaskiwin puisque c'est là qu'il appartient plutôt que d'être divisé en trois.

Merci pour votre temps et merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :               Alors, tout le comté de Lacombe devrait se trouver dans la circonscription de Wetaskiwin ?

M. STEVEN WILDEBOER : Principalement, oui. C'est ce que nous aimerions.

LE PRÉSIDENT :               Simplement quelques points de façon préliminaire, Monsieur. Je crois que nous trouvons que le comté de Red Deer, en effet, n'est pas trop peuplé pour former un district électoral fédéral. Il se rapproche de très près du quota.

Deuxièmement, Red Deer commence à être un grand endroit. Avant trop longtemps, ce sera assez grand pour se mériter un – je veux dire, la ville – un district électoral à elle seule. Alors plus ce centre urbain prend de l'ampleur, plus la circonscription avoisinante devra rétrécir afin de garder en tête le premier objectif dont j'ai parlé, et c'est celui de l'égalité du vote.

Alors, si nous avons suggéré à la réunion de Red Deer que les endroits aussi près que Blackfalds ne devraient pas faire partie de leur circonscription, je ne sais pas si nous nous en serions tirés indemnes. Ils veulent s'étendre assez loin dans toutes les directions. Certaines diront des choses du genre : Cela nous est égal d'avoir 125 ou 130 000 mille personnes dans la circonscription. Nous sommes tellement satisfaits de notre représentant parlementaire et du service qu'il nous offre qu'il pourrait facilement s'acquitter de cela, aucun problème.

Il n'y a qu'un seul problème et c'est la Loi. Nous devons nous rapprocher aussi près du quotient électoral qu'il est raisonnablement possible de le faire. À nous de décider ce qui est raisonnable. Nous devons tracer les limites quelque part, mais évidemment nous sommes sensibles aux modèles historiques et autres choses du genre, et aux communautés d'intérêts, et nous essayons de nous y adapter autant que possible, sans toutefois créer quelque circonscription à l'aspect bizarre et à laquelle personne ne pourrait s'identifier.

Vous m'entendez parler des limites de comté et des problèmes qui leur sont inhérents. Ce que je viens de dire, bien sûr, répond partiellement à votre thèse selon laquelle la taille des circonscriptions rurales devrait être bien plus petite que ce que nous avons proposé, même si cela veut dire être à 20 ou 25 % en deçà du quota. Bien, je peux simplement redire, Monsieur, ce que j'ai fait par rapport à ce que la Loi s'adonne être. Je pourrais dire, puisque c'est une question présentant un intérêt, que 26 des circonscriptions sont dans la moitié géographique sud de l'Alberta ; seulement deux sont dans la moitié nord de toute la province. Alors, si les représentants parlementaires dans cette partie du monde estiment qu'ils ont loin à voyager, ils devraient voir Peace River et Fort McMurray.

M. STEVEN WILDEBOER : La différence avec Peace River, c'est que vous y avez des concentrations de population. Vous savez, si vous composez avec quelqu'un comme Drumheller, et la population est étendue –

LE PRÉSIDENT : Il y a quelqu'un ici et partout.

M. STEVEN WILDEBOER : Oui, il y a 500 personnes ici, 500 personnes là. C'est la différence entre ces grandes circonscriptions. Nous comprenons cela.

LE PRÉSIDENT : Nous entendons parler de – nous avons entendu parler d'un témoin expert récemment, dont l'opinion était que bien qu'on puisse penser que les circonscriptions rurales sont plus difficiles à représenter que les urbaines, cela n'est plus vrai présentement à

cause de la diversité qui fait maintenant partie des circonscriptions urbaines et qu'un député à même plus de difficultés dans une grande ville qu'il n'en aurait en campagne.

Alors, comme je l'ai dit au début, nous devons équilibrer des intérêts contradictoires et je vais maintenant demander à mes collègues s'ils ont des questions à poser. Non ?

Bien, merci beaucoup, Monsieur. Ceci a été plus qu'utile et j'espère que nous pourrons élaborer quelque chose qui, en fin de compte, fera au moins un heureux.

Monsieur Vern Hartwell ?

M. KEN WHITE :                Bonsoir –

LE PRÉSIDENT :                Je suis désolé, Monsieur Hartwell ; avant que vous ne commenciez, je ne sais pas si j'ai mentionné au début qu'il fallait parler lentement. La plupart d'entre nous le font lorsque nous ne lisons pas quelque chose, puis, dès que nous nous mettons à lire quelque chose, cela s'accélère. Alors, si vous le voulez bien, et je suis désolé de vous avoir interrompu.

M. KEN WHITE :                Bonsoir, honorable président MacCallum et Membres de la Commission. C'est un honneur pour moi de pouvoir vous faire une présentation ce soir au nom de Vern Hartwell, qui est président de notre Board of the Alberta Capital Region Alliance. Je m'appelle Ken White. Je suis le directeur exécutif de l'Alliance.

Je ne sais pas si vous connaissez bien l'Alliance. Il y a un petit changement de rythme ici ce soir. Je vais parler au nom de la région d'Edmonton contre Wetaskiwin et l'Alberta centrale, mais je vis effectivement dans le comté de Wetaskiwin, alors je crois bien avoir quelque prérogative ici.

ACRA est un organisme municipal bénévole composé de 22 municipalités dans la région d'Edmonton et des environs, y compris la ville d'Edmonton, représentant environ 1 000 000 de personnes. ACRA voudrait simplement sensibiliser la Commission au fait que lorsqu'elle établit à nouveau les limites électorales fédérales, la population ne devrait pas être sa seule préoccupation. Et je sais que vous avez fait allusion à d'autres aspects lors d'autres présentations

ce soir, mais je veux simplement rappeler à la Commission que la population ne devrait pas être l'élément prépondérant.

Conséquemment, le message clé d'ACRA est le suivant : Tout changement aux limites électorales fédérales doit respecter l'identité autonome des municipalités et refléter leurs modèles socio-économiques. ACRA voudrait aussi rappeler qu'il y a trois principes généraux qui devraient servir de principes directeurs. Tel que je l'ai mentionné, nous n'allons pas à – la position d'ACRA ne fait pas vraiment état de choses spécifiques comme celles entendues plus tôt ce soir, mais plutôt de principes directeurs généraux qui peuvent servir à redéfinir les limites et les districts.

Le premier est la clarté des questions. Il faut se centrer sur les dossiers au sein d'une circonscription. Les circonscriptions devraient être organisées sur une base de dossiers communs plutôt que sur des dossiers non similaires. Les représentants élus, munis d'un mandat clair par rapport aux dossiers dans une circonscription, pourront le mieux répondre aux besoins de leurs électeurs. Par exemple, les municipalités urbaines et rurales, des circonscriptions qui comprennent des municipalités urbaines et rurales ont évidemment des priorités différentes. Quelques-unes sont compatibles, d'autres, pas. C'est une difficulté inhérente, et nous reconnaissons que cela est parfois inévitable, mais en général, encore une fois, nous proposons cela en tant que balise.

Deuxièmement, l'identité de représentation. Il y a une forte histoire d'autonomie au sein des municipalités albertaines. Cette identité est ancrée dans les modèles historiques, sociaux et économiques de chaque municipalité autonome. Il est primordial pour les Albertains que ces districts électoraux renforcent et non érodent ce sens d'identité. Par exemple, le fait d'ajouter le préfixe Edmonton à Saint-Albert pourrait créer la perception que Saint-Albert n'est pas une entité qui est séparée et distincte de la ville d'Edmonton.

Troisièmement, en tant que principe directeur général, alignez les limites électorales et les limites municipales. ACRA croit que, là où cela est possible et pratique, les limites électorales et les limites municipales devraient être alignées. Le fait de créer des limites non alignées ajoute

simplement un élément de complexité à la situation. Il n'est jamais facile de diviser les intérêts d'une seule municipalité et de les répartir en deux districts électoraux ou plus ; les résidents s'établissent au sein de diverses municipalités à partir d'un choix de vie, et lorsqu'on demande à des députés de représenter diverses municipalités, divers modes de vie, leur efficacité est quelque peu réduite.

Nous avons entendu parler plus tôt du comté de Leduc certainement en quatre circonscriptions, et je pense bien que le plus grand intérêt de la part de la ville d'Edmonton, c'est que leurs limites et leur districts électoraux coïncident. À mon avis, ils partagent un district central et quatre circonscriptions environnantes.

Merci pour votre temps et l'attention que vous accorderez à notre soumission.

LE PRÉSIDENT :                    Merci beaucoup, Monsieur. Avant que je ne cède la parole à mes collègues qui pourraient vouloir vous poser des questions – vous parlez de l'efficacité des députés comme étant possiblement réduite lorsqu'il ou elle doit représenter des résidents ruraux, d'une part, et des résidents urbains, d'autre part et en même temps. Comme vous le savez, il y a plusieurs exemples, autres que les villes d'Edmonton et de Calgary, où c'est précisément ce genre de situation qui existe – Lethbridge, Medicine Hat, Red Deer, Peace River, Fort McMurray – pas tellement Fort McMurray ; ça, c'est un genre d'anomalie dans toute la province.

Je suis certain que si vous demandez à monsieur Mills s'il a – si son efficacité a été troublée du fait de devoir représenter les citoyens urbains de Red Deer plutôt que les gens de Rocky Mountain House ou quelque fermier à l'ouest, qu'il le nierait avec véhémence. Alors, je n'essaie pas de réfuter ce que vous dites excepté pour vous souligner qu'il existe certainement des points de vue dans la population qui sont diamétralement opposés à cela.

M. WHITE :                        Pourrais-je répondre à cela ?

LE PRÉSIDENT :                    Oui, certainement, faites-le.

M. WHITE : Je suis complètement d'accord. En fait, à l'intérieur de notre région, nous avons deux municipalités, Spruce Grove et Beaumont, qui se voient plus en termes de la ville d'Edmonton. Là encore, si vous appliquez l'élément des principes semblables, ils se voient en tant que principes semblables ; alors, je veux dire que cela fonctionne encore, et je crois bien que c'est notre position.

LE PRÉSIDENT : Oui. Je vous comprends. Sauf que cela ne nous apparaît pas clair que tout le monde comprend effectivement notre Proposition. Nous voyons la communauté d'intérêts prépondérante ou la communauté d'identité comme étant entre Edmonton et ses communautés satellites, qui, soit dit en passant, contiennent environ 181 000 personnes – presque l'équivalent de deux circonscriptions – nous voyons cette agglomération comme en étant une urbaine, et que la communauté d'intérêts qui existe entre Leduc et Edmonton, et entre Sherwood Park et Edmonton, et entre Saint-Albert et Edmonton, Spruce Grove et ainsi de suite, en est une d'identité urbaine. Il est vrai qu'il y a des régions entre-deux, pas de très grandes régions, mais il y a des régions entre-deux qui contiennent plusieurs terres affermées. Il y a des fermes, de vraies fermes de reste là-dedans. Nous avons vu la communauté d'identité prépondérante comme étant entre les citoyens urbains, qu'ils vivent à Leduc ou qu'ils vivent dans Edmonton Sud.

M. VERN HARTWELL : Je comprends également. Merci. J'ai une soumission écrite.

MME KHULALR : Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Je tiens à inviter toute personne qui voudrait soumettre des documents écrits supplémentaires ou des documents écrits pour la première fois de le faire avant la fin de ce mois-ci, mais pas beaucoup plus tard que cela, car nous serons en train de commencer notre Rapport final et cela pourrait nous arriver trop tard pour que nous puissions le prendre en considération.

Nous avons un autre présentateur. Si le rapporteur désire prendre une pause, nous en prendrons une ; si non, nous irons de l'avant. Non ? Elle dit qu'elle va bien.

Alors, monsieur Roger Buxton.

M. ROGER BUXTON : Monsieur le président, je me présente en mon propre nom. J'ai déjà fait ce genre de chose auparavant pour d'autres organismes, surtout des partis politiques dans Crowfoot, mais je suis maintenant déménagé dans la circonscription de Wetaskiwin et je vois ce qui se déroule ici. Je suis inquiet au sujet de ma vieille circonscription, Crowfoot, et la principale raison pour laquelle je me présente ici, c'est parce que je crois que le vénérable nom de Crowfoot devrait être gardé pour la circonscription de Drumheller. J'aimerais beaucoup qu'il soit gardé. Je crois, à ce que je comprends, que vous avez probablement eu une soumission portant sur cela auparavant.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est que nous avons un certain nombre de communautés dans la circonscription de Wetaskiwin qui ont plus ou moins le même statut au niveau des échanges, et malgré cela, on la nomme d'après Wetaskiwin. J'espère que les gens de cette région, les gens de Wetaskiwin, excusez-moi, mais – en passant, j'habite maintenant à Millet, qui n'est pas très loin d'ici et je fais affaire avec Wetaskiwin.

LE PRÉSIDENT : Cela n'est toutefois pas un changement, Monsieur Buxton.

M. ROGER BUXTON : Je le sais, mais j'aimerais suggérer que puisque vous êtes en train d'ajouter toute cette région supplémentaire, que vous la nommez à partir d'une anomalie géographique de cette région et qu'elle s'appelle Battle River. Il y avait une circonscription appelée Battle River à un moment donné auparavant dans cette région. Je crois que c'était au niveau provincial.

Si Camrose demeure dans cette circonscription, nous avons déjà une circonscription Wetaskiwin-Camrose au niveau provincial et cela porterait quelque peu à confusion si vous les nommez toutes deux de façon pareille et, bien sûr, Camrose étant une plus grande région d'échanges.

Je suis d'accord avec plusieurs des choses que l'homme représentant monsieur Johnson a dit au sujet de ce qui doit être changé ici, dans la circonscription de Wetaskiwin, mais je voudrais

souligner que si vous – je n’aime pas contrer les gens de Camrose, mais j’ai vécu dans cette région et je sais ce que monsieur Malone devait passer à travers, et je m’imagine que monsieur Ramsey a dû faire, au niveau des voyages, lorsqu’il s’agissait de représenter cette circonscription. Ce serait beaucoup plus facile si la circonscription était plus carrée, comme celle de Wetaskiwin. Comme un des hommes l’a dit, il est facile de voyager d’un coin à l’autre de Wetaskiwin très rapidement. Si vous êtes un représentant de Camrose et que vous vous rendez à l’extrémité sud de la circonscription de Crowfoot dans le coin sud-est, vous devez y passer la nuit. Il n’y a pas d’aéroports en bas, là, vous savez, qui ont des capacités ILS. Vous devez conduire. Je sais combien il est difficile de faire cela et d’offrir une bonne représentation à cette région.

En gros, mes inquiétudes sont très, très simples : les noms que vous avez, des circonscriptions qui sont faciles – vous savez, aussi faciles que possibles compte tenu des besoins des populations que vous devez inclure dans ces circonscriptions. Je sais qu’il est vraiment très difficile de représenter l’est de l’Alberta.

Je sais que la seconde carte que vous avez montrée là voulait aussi dire que la circonscription voisine de la frontière, et qui comprendrait mon ancienne communauté de Concert, serait très, très longue en direction nord, et que quiconque la représentait aurait beaucoup de difficultés, et qu’il y a des gens partout dans ces deux circonscriptions. Je ne suis pas sûr jusqu’où cette circonscription se serait rendue dans le nord, celle de Wainwright-Vegreville, si vous l’aviez fait longer la frontière, mais je m’imagine que cela serait peuplé partout. C’est tout ce que j’ai à dire.

LE PRÉSIDENT :                   Merci, Monsieur Buxton. Les circonscriptions de l’est de l’Alberta ont des populations éparées. Cela est évident pour tout le monde et elles posent des problèmes de taille aux représentants, et il faut tenir compte de ces choses.

Quant au nom, comme vous l’avez deviné, vous n’êtes pas le premier à vous plaindre au sujet de la perte du nom de Crowfoot. Plusieurs personnes à notre réunion de Drumheller, comme bien d’autres dans leur correspondance, ont dit qu’il devrait demeurer inchangé.

Alors, ce que nous avons développé ici, Monsieur, est intitulé une proposition, et c'est exactement ce que c'est. Nous n'avons aucun intérêt propriétaire. Nous l'avons tout simplement présentée pour être considérée, et si nous pensons que ceux qui s'y objectent ont un point valide, nous changerons tout simplement notre façon de dénommer les choses..

Je peux vous dire pourquoi les noms géographiques ou les noms de villes ou de municipalités ont été utilisés. Si vous consultez notre Proposition à la page 5 – je vais lire ceci, pas trop vite, je l'espère : [Traduction] « Selon la Commission de toponymie du Canada, les meilleurs noms pour les districts électoraux fédéraux sont ceux qui donnent immédiatement un sens de la province, et, si possible, de la région ou de la partie de la province dans laquelle ils sont situés. Pour cette raison, la Commission privilégie les noms d'endroits. Les noms choisis se veulent le reflet du noyau du district électoral. À cause de la grande taille de la plupart des districts électoraux albertains, la Commission se voit obligée, parfois, d'utiliser des noms doubles, indiquant deux des principaux centres de population dans chaque district électoral. Pour des raisons historiques, des exceptions ont été faites à cette approche générale pour les districts électoraux de Yellowhead, d'Edmonton-Strathcona et de Calgary-Nose Hill. »

Et si nous suivons les suggestions que vous, parmi d'autres, avez faites, nous ferions la même chose pour Crowfoot. Cela est toujours possible, Monsieur. Vous comprendrez, à partir de ce que j'ai lu, la raison pour laquelle nous avons choisi la pratique suivie.

M. ROGER BUXTON :       Puis-je répondre à cela ?

LE PRÉSIDENT :           Oui, s'il vous plaît.

M. ROGER BUXTON :       Je vous dirais que le nom de Battle River est un nom d'endroit très significatif dans l'histoire de cette région. Ce n'est pas seulement la source de la rivière Battle qui se trouve à Wetaskiwin, mais il y a eu énormément d'histoire qui s'est écrite au sujet du bassin de la rivière Battle et du développement de l'Ouest du Canada. J'ai tout un livre qui y a été consacré et je crois – et aussi une association touristique dans , je crois, l'est de l'Alberta du nom de Battle River. Ce n'est donc pas un nom dénué de sens dans cette région et, selon moi, il est plutôt neutre.

LE PRÉSIDENT : Oh, je ne parlais pas de Battle River. J'accepte votre suggestion. Vous avez parlé de deux choses : l'une était de Crowfoot, et l'autre était de Battle River. Mes collègues, je le crois, sont satisfaits de ce qu'ils ont entendu, et nous vous remercions d'être venu.

Avez-vous de la documentation écrite à nous soumettre ?

M. ROGER BUXTON : Non, je ne l'ai pas fait.

LE PRÉSIDENT : Si vous désirez le faire, veuillez l'envoyer à notre secrétaire avant la fin du mois. Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs, ceci met fin à la liste, et puisque ceci est notre deuxième réunion de la journée – nous avons commencé à Cochrane aujourd'hui et nous avons été à Calgary toute la journée hier. Nous apprécions beaucoup que vous soyez venus et vous pouvez être assurés que nous examinerons en détail, au cours des semaines à venir, tout ce qui nous a été dit ce soir.

Veillez vous servir de café, si vous le désirez ; et pendant que nous sommes en train de démonter notre décor, vous pouvez jeter un coup d'œil à nos cartes. Merci.

FIN DE L'AUDIENGE DE WETASKIWIN.

## **CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION**

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes (de 1 à 39, version anglaise) sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

Olga Koval, CSR (A)

Sténographe parlementaire officielle  
Examinatrice